

Une résolution entre la tutelle (ministère des Finances) et la Cnep signée, mardi dernier, à Alger, autorise, désormais, la Cnep-Banque à élargir les financements aux investissements à l'ensemble des secteurs économiques, bien évidemment à l'exception du secteur du commerce extérieur. D'aucuns savent que la Cnep-Banque s'était spécialisée jusque-là dans le financement de l'immobilier. Il est vrai qu'orientée initialement vers les crédits aux particuliers et aux promoteurs, la Cnep n'a commencé le financement des investissements immobiliers que dans les années 2000, mais ce n'est qu'en 2008 que cette opération avait été réellement lancée. C'est ainsi qu'entre 2008 et fin 2010, la banque s'est engagée dans des financements à l'investissement (exclusivement relatifs au secteur de l'immobilier) d'un montant global de 94,7 milliards de dinars dont 7,4 milliards de dinars en 2010. Sur le plan chiffré, il est utile de rappeler que depuis sa spécialisation dans les crédits immobiliers dans les années 70, la Cnep créée en 1964 avec la simple vocation d'une caisse d'épargne, a accordé 443.000 crédits hypothécaires aux particuliers à fin 2010, totalisant un montant de 220 milliards de dinars. En 2010, la "banque du logement" a octroyé 17.087 crédits (+6% par rapport à 2009) aux particuliers pour une valeur globale de 24,3 milliards de dinars, en hausse de 30% par rapport à 2009. Les crédits immobiliers à taux bonifié accordés avaient atteint le nombre de 6.218 en 2010, dont 6.119 avec un taux de 1% et 99 avec un taux de 3%. D'un montant de 7,73 mds de DA, ce type de crédit représentait plus d'un tiers de la totalité des crédits accordés par la Cnep. Mais, il est important de savoir qu'avec cette résolution entre le ministère des Finances et la Cnep, cette nouvelle donne est très importante puisqu'elle permettra à cette banque de mobiliser d'énormes disponibilités financières qui dorment au sein de l'institution financière. Mais, ceci sans pour autant l'empêcher d'accentuer ses interventions dans le secteur immobilier. Ces crédits accordés aux entreprises intervenant dans les secteurs du bâtiment, de l'énergie, de l'eau, de la pétrochimie ou de l'aluminerie", sont destinés au financement des projets de "création, acquisition, extension et/ou de renforcement des moyens de réalisation, comme les terrains, infrastructures et équipements des entreprises de production de matériaux de construction", précise le même document. Enfin, il faut aussi savoir que le volume du financement des investissements (dans ces secteurs) par la Cnep-Banque peut aller au-delà de 70% du coût global du projet, alors que sa durée varie de 2 à 7 ans pour les crédits à moyen terme, et de 7 à 12 ans pour les crédits à long terme, selon le même document, qui indique que les taux d'intérêt appliqués (en hors taxes) sont respectivement de 5,25% et 5,75%.